

Formation : Opérateur

II-3. Certificat : **OPÉRATEUR**

Informations relatives aux modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « **utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques** » dans la catégorie « **opérateur** » définies par arrêté. Les contenus de la formation et du QCM sont élaborés en référence à la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 et son annexe I fixant les items de formation.

Accès au *primo*-certificat

- A la suite d'une formation de 14h intégrant une vérification des connaissances par étape

| Thèmes de formation | Horaire | Organisation du test intégré |
|--|-------------------|------------------------------|
| Réglementation et sécurité environnementale | 3h | 8 questions |
| Santé sécurité de l'opérateur en espace ouvert au public | 7h | 8 questions |
| Réduction de l'usage, méthodes alternatives | 3h | 4 questions |
| | | |
| Test – QCM | durée | 1h |
| | Seuil de réussite | |
| | | QCM composé de 20 questions |
| | | 12 bonnes réponses |

Public

Salariés en Agriculture ; en aménagement paysagers ou agents territoriaux

Prérequis

Avoir de bonnes bases en produits phytopharmaceutiques

Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

Objectifs

Acquérir son certificat individuel

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

Nombre de participants

5 à 20 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Durée

14 heures

Validation

Attestation de formation et Certificat si seuil atteint

Modalités d'évaluation

Test

Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site Service-public.fr

Accessibilité

**-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap**

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Contact

LE CENTRE

Tél. 03.28.62.38.78

Mail : bourbourg.formation@cneap.fr

Responsable pédagogique et référent :

DELPLACE HERVE Tél. 06.12.98.46.14

Mail : herve.delplace@lycedecoulogne.cneap.fr

